

MAIRIE



de
CASSAGNES
Département du Lot -
Canton de Puy l'Evêque

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASSAGNES

Réunion du mardi 06 octobre 2020 à 20 h 30

L'an deux mille vingt et le six octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Cassagnes, dûment convoqué le 01 octobre 2020, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard LANDIECH (Maire).

Conseillers en exercice: 10	Présent(e)s (7) : Bernard LANDIECH, Richard DELORME, Michel SERVANT, Denise WUILQUE, William CAYROL, Françoise DESSAINT, Patrick MAISONNEUVE
Date d'affichage de la convocation : 01/10/2020	Absent(e)s et excusé(e)s (2) : Pascal BANIZETTE, Jean-Michel ASTOUL Représenté(e)s (1) : Jean-Yves MEAUDE Secrétaire de séance : Denise WUILQUE

OBJET : Mise en place des propositions relatives au fonctionnement de la commune.

Monsieur Bernard LANDIECH (Maire) procède à la lecture du compte-rendu de la séance précédente. Madame DESSAINT Françoise refuse de signer ledit compte-rendu. Aucune autre remarque n'ayant été formulée, toutes les décisions prises sont adoptées.

DELIBERATIONS DU CONSEIL :

2020 0033 Désignation d'un délégué au sein du syndicat " Agence de GEstion et Développement Informatique " (A.G.E.D.I.) :

| **Votants : 8** | **Votes pour : 8** | **Votes contre : 0** | **Abstentions : 0** |

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 25/05/2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNER Monsieur LANDIECH Bernard, le maire, domicilié lieu-dit La Plaine à Cassagnes, comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- AUTORISE Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

2020 0034 Programme de création de dispositifs de stationnements pour vélos et subventionnement :

| **Votants : 8** | **Votes pour : 8** | **Votes contre : 0** | **Abstentions : 0** |

Monsieur le maire expose au Conseil municipal les diverses aides proposées aux particuliers éligibles désireux de s'équiper d'un vélo électrique et poursuit par le constat d'une augmentation de la fréquentation des voies publiques par les cyclistes. Monsieur le maire rappelle que la commune de Cassagnes est notamment concernée par ce phénomène en raison des chemins de randonnées qui traversent son territoire mais aussi des sites remarquables tels que l'Eglise ou encore le plan d'eau et qu'aucun dispositif de stationnement sécurisé n'est proposé aux usagers. Afin de couvrir les sites concernés, 6 emplacements répartis par paires au niveau de l'Eglise, de la salle des fêtes et du plan d'eau seraient nécessaires.

Monsieur le maire conclut en présentant le programme de subventionnement national "Alvéole" adressé aux particuliers mais aussi aux entreprises et collectivités pour lequel ce programme de stationnements dits "temporaires" serait éligible.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide

- d'inscrire ce programme de création de 6 emplacements de stationnements temporaires pour vélos au budget de l'exercice en cours;

- de donner tout pouvoir au maire pour l'établissement de devis et la passation de commande selon les délégations qui lui ont été consenties mais aussi pour le montage de tout dossier de subventionnement pour lequel ce programme serait recevable.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le maire fait un point sur l'état d'avancement du programme d'adressage communal.
- Monsieur le maire informe le conseil qu'une formation de secourisme PSC1 pourra être dispensée par les services de la Protection civile en partenariat avec GROUPAMA dans le cadre de l'installation récente d'un défibrillateur dans le bourg de Cassagnes et fait appel aux élus volontaires pour y participer. Monsieur le maire poursuit que certains administrés ont marqué leur intérêt et que le comité des fêtes, de par la nature de ses activités, a été sollicité pour cette formation.

- Monsieur le maire fait état au conseil municipal de l'élaboration du PLUi et donne lecture du questionnaire communal à renseigner.
- Dans le cadre du service de bibliothèque départementale de prêt de la mairie, Monsieur le maire affirme qu'une solution alternative se présente afin de maintenir ce service au bénéfice des administrés sous une forme adaptée à la fréquentation réduite. Monsieur le maire poursuit et expose les modalités de cette nouvelle organisation qui prendra la forme d'un point de retrait et dépôt d'ouvrage ponctuels selon le calendrier de passage de la navette départementale. Les réservations d'ouvrages pourront alors être effectuées par les administrés sur le site internet de la bibliothèque départementale de prêt.
- Pour faire suite à la procédure de vente des parcelles communales cadastrées C n°22 et 23 au profit de Monsieur BANIZETTE Pascal et Madame CAMPOY Elodie, le conseil municipal propose d'établir le prix de vente à 0,30 € / m². Cette décision sera formalisée lors d'une prochaine réunion ainsi que le cahier des charges de vente si nécessaire.
- Monsieur le maire fait part au conseil municipal des points à envisager concernant la voirie communale et plus précisément l'élargissement de la voie sur certains secteurs lieu-dit de Larroque.
- Monsieur le maire fait part au Conseil municipal de la campagne de recrutement du centre de secours des pompiers de Puy l'Evêque.

La séance est levée à 22h30.